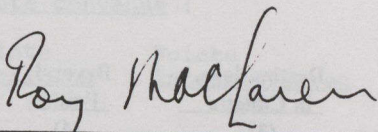
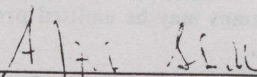


EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cette fin par leurs Gouvernements respectifs ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Islamabad, Pakistan, le 15e jour de janvier 1996 en français et en anglais, chaque version faisant également foi.



Roy MacLaren
Pour le Gouvernement du Canada



Aftab Shagban Mirani
Pour le Gouvernement de la
Republique islamique du Pakistan